

Guide PAS à PAS de TESA+



santé
famille
retraite
services

Connexion et accès TESA+	4
Adhésion	7
• Information	
• Informations générales employeur	
• Renseignements complémentaires	
• Recherche d'une convention collective IDCC	
• Récapitulatif avant validation de l'adhésion	
• Confirmation	
Gestion des taux	15
• Accès	
• Cotisations nécessaires aux bulletins de salaire	
• Cotisations partiellement gérées par la MSA	
• Cotisations non gérées par la MSA	
• Base de calcul	
• Validation de la saisie ou de la modification	
Taxe d'apprentissage et déduction	22
• Accès et alerte	
• Assujettissement	
• Récapitulatif et validation	
Embauche	26
• Accès	
• Employeur	
• Contrat	
• Salarié	
• Adresse du salarié	
• Récapitulatif	
• Validation	

Les contrats TESA+ de mes salariés	43
• Accès	
• Fiche contrat TESA	
Le volet social	46
• Accès	
• Saisir les données sociales du bulletin de salaire	
• Informations générales	
• Période d'activité	
• Absences	
• Éléments de rémunérations	
• Rémunération à la tâche	
• Cotisations complémentaires et rectification	
• Récapitulatif avant envoi	
• Accusé d'envoi	
Le bulletin de salaire	61
• Accès	
• Modifier un volet social pour recalcul du bulletin de salaire	
• Accusé d'envoi à la validation	
• Supprimer un bulletin	
Les documents disponibles	67
• Accès	
• Registre Unique du personnel	
Groupement d'employeurs	71
• Saisie d'une embauche	
• Saisie d'un volet social	
Particularité des apprentis	74
• Saisie d'une embauche	
• Reprise de contrat	
• Saisie d'un volet social	

Données obligatoires

Les données obligatoires lors de la saisie sont indiquées par un * à côté du champ.

Navigation

Pour éviter toute erreur, **seuls les boutons Précédent / Suivant**, présents en bas de chaque page du service, **doivent être utilisés** et non les boutons proposés par votre navigateur.

Aide en ligne et aide à la saisie

Une **aide en ligne** est disponible sur toutes les pages en haut à droite. 

Une **aide à la saisie** pour chaque bloc de saisie peut être disponible avec le pictogramme. 
(Pour information, tous les pictogrammes ne sont pas systématiquement renseignés).



Connexion et accès TESA+



ACCEDER A VOTRE ESPACE

1 Accès à l'écran de connexion à l'espace privée de la MSA

CONNEXION

2 Ecran permettant de saisir vos identifiants de connexion remis par votre caisse de MSA.

Si ces identifiants ne vous ont pas été communiqués, nous vous invitons à contacter votre caisse afin de les obtenir.

The screenshot shows the 'Connexion à Mon espace privé' page. It has two main sections: 'Avec mon Identifiant MSA' and 'Avec FranceConnect'. The 'Avec mon Identifiant MSA' section includes a warning about multiple failed attempts, a text input field for the 'Identifiant', a link for 'Où trouver mon identifiant ?', a password input field, a link for 'J'ai oublié mon mot de passe', and a 'Se connecter' button. The 'Avec FranceConnect' section features the FranceConnect logo and a link to 'S'identifier avec FranceConnect'.

The screenshot displays the 'Mon espace privé : entreprise' page of the TESA+ application. At the top, there is a header with the MSA logo, navigation links for 'accueil', 'famille', 'retraite', and 'services', and a 'Mon compte' dropdown menu. Below the header, there are icons for 'Services et démarches' and 'Contact et échanges'. The main content area is divided into several sections: 'Mes derniers règlements' (with a message about temporary unavailability and a 'Mon compte adhérent' button), 'Accès direct' (with a link to 'Mes documents'), 'Actualités' (listing recent news items), 'Services en ligne' (divided into 'Autres services' and 'Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle'), 'Dépôt de fichiers déclaratifs', and 'Tesa : DPAA, bulletin de salaire'. A red circle with the number '1' highlights the 'Tesa : DPAA, bulletin de salaire' section.

accueil
famille
retraite
services

MSA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Services et démarches

Contact et échanges

Mon compte ▼

Mon espace privé : entreprises > Mon espace privé

Mon espace privé : entreprise

Mes derniers règlements

Ce service est momentanément indisponible, veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Mon compte adhérent

Accès direct

> Mes documents

Actualités

17 octobre 2023
Les taux de versement mobilité

28 septembre 2023
Vos obligations en lien avec la pénibilité au travail

03 août 2023
La DSN en questions (FAQ)

Services en ligne

Autres services

> Effectuer une estimation de bulletin de salaire

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

> Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)

> Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)

Voir tous les services

Dépôt de fichiers déclaratifs

> Déposer et suivre un fichier déclaratif (DDF-DAT / DPAA)

Tesa : DPAA, bulletin de salaire

> Nouveau Tesa simplifié

> Tesa+ (CDI et CDD)

Voir tous les services

TELESERVICE TESA +

1

Une fois sur l'écran d'accueil de l'espace entreprise, vous avez accès à l'ensemble des services dont l'**application TESA+**.

A la première connexion, une procédure de demande d'adhésion vous sera affichée.



L'adhésion

MSA santé
famille
retraite
services

Mon espace privé
Déconnexion

Mon espace privé
Dossier de [nom] [prénom] [adresse]

MSA Mame Ardennes Meuse > Mon Espace Privé > Titre Emploi Service > Adhésion

Information Adhésion TESA

Le « Titre Emploi Service Agricole » vous permet de réaliser l'ensemble des formalités sociales liées à l'embauche d'un salarié.

Vous pouvez utiliser le TESA pour :

- l'emploi de tous vos salariés en CDI et/ou CDD, si vous embauchez 20 CDI au plus
- l'emploi de tous vos salariés en CDD d'une durée maximale de 119 jours consécutifs ou non sur l'année, si vous embauchez plus de 20 CDI.

Nous vous invitons à compléter au plutôt les données générales du service et les caractéristiques des organismes pour lesquels la MSA n'assure pas le recouvrement des cotisations. Une fois validées, vous pourrez à tout moment de l'année venir à partir du menu accueil du service TESA, modifier les données préalablement renseignées.

Le TESA repose sur un principe déclaratif, la responsabilité des données transmises et les corrections à apporter au besoin, vous incombent.

☐ J'ai pris connaissance de cette information, je ne souhaite plus voir cet écran.

Annuler Suivant

ADHESION TESA +

Lors de votre 1ère connexion vous devez remplir la demande d'adhésion au service TESA + ce premier écran vous informe concernant les contrats acceptés sur ce service.

Adhésion - informations générales employeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales employeur

Adresse d'implantation et de correspondance :

Mode de paiement des cotisations sociales au 21/05/2025 :

Chèque

Titulaire du compte :

Numéro de compte IBAN :

Code BIC :

Banque :

Guichet

Pays :

N° Compte :

Si les informations affichées ne sont pas correctes, veuillez prendre contact avec votre MSA

Annuler

Suivant

INFORMATIONS GENERALES EMPLOYEUR

Informations d'adhésion obligatoires pour accéder à toutes les fonctionnalités du TESA+.

Ces informations seront indispensables à la bonne gestion, et à l'exactitude des données, pour vos déclarations employeurs.

INFORMATION NON MODIFIABLE

Si les informations affichées sont erronées : veuillez contacter votre MSA afin d'en demander la mise à jour.

Adhésion - renseignements complémentaires

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

 Veuillez vérifier votre convention, si elle n'est pas correcte, veuillez la rectifier.

Convention collective

Si vous ne connaissez pas le code IDCC de votre convention collective cliquez sur le lien :

Recherche d'une convention collective IDCC

Convention collective IDCC de l'établissement

Opérateur de compétence (OPCO)

Production DSN

Effectif global de votre entreprise au 31/12 (ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif global ?)

Effectif CDI de votre entreprise au 31/12 (ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif global ?)

- Quelle est la date de clôture de l'exercice comptable (au format JJ/MM) ?

01 - OPCO21
02 - AFDAS
03 - ATLAS
04 - UNIFORMATION COHESION SOCIALE
05 - CONSTRUCTYS
06 - OPCO EP
07 - AKTO
08 - L OPCOMMERCE
09 - OPCO MOBILITES
10 - OCAPAT
11 - OPCO SANTE

CONVENTION COLLECTIVE ET OPCO

- 1 Un outil de recherche de convention collective est disponible via ce bouton.
Pour rappel, cette convention a pour objet de définir les conditions de travail, les salaires, les congés payés, les droits et obligations des employeurs et des salariés. [Présentation recherche convention](#) (p.12)
- 2 La déclaration de l'opérateur de compétence est indispensable à la bonne gestion de vos cotisations de formation professionnelle.

The screenshot shows the 'Production DSN' form with the following sections and annotations:

- 1** (Effectif global de votre entreprise au 31 décembre dernier) and **2** (Effectif CDI de votre entreprise au 31 décembre dernier): Both are input fields with the value '0'.
- 3** (Faites-vous des déclarations DSN via un autre canal?): A radio button selection with 'Oui' and 'Non' options.
- 4** (Utilisez-vous le versement santé pour vos CDI de moins de 3 mois?): A radio button selection with 'Oui' and 'Non' options.
- 5** (Adresses de contact pour information facture): A section with input fields for 'Adresse mail principale', 'Adresse mail complémentaire 1', and 'Adresse mail complémentaire 2'.

Buttons at the bottom: Annuler, Précédent, Suivant.

NOTE IMPORTANTE

Compléter ces rubriques est indispensable à la bonne réalisation de l'ensemble de vos démarches employeurs concernant : la production de la DSN, la complémentaire santé et votre accès au récapitulatif établissement.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 1** L'effectif moyen des CDI de l'entreprise au 31 décembre est égal à la moyenne des effectifs mensuels des CDI.
- 2** Pour un Employeur sans exercice comptable => Indiquer la date de clôture au 31/12.
- 3** Information nécessaire pour la production des fractions DSN et leur bonne intégration.
- 4** Versement obligatoire en cas d'absence de CFS groupe dans votre structure, et pour tout salarié ayant une CFS individuelle et responsable.
- 5** Vous devez indiquer une adresse mail complémentaire pour l'envoi de la notification de disponibilité de votre récapitulatif de cotisations.

Recherche d'une convention collective IDCC

Recherche conventions collectives IDCC

Afin de trouver votre convention collective IDCC, veuillez saisir tout ou partie du code (4 caractères) ou une partie significative du libellé (3 caractères minimum). Appuyer sur rechercher. Valider votre sélection lorsque votre choix est fait.

Votre convention collective IDCC :

nord

Rechercher

Sélection	Codes IDCC	Libellés IDCC
☐	0416	CC dep. des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du département des Cotes-du-Nord (Cotes d'Armor)
☐	0637	CC nat. des industries et du commerce de la récupération (recyclage, régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie)
☐	8311	CC reg. des exploitations forestières scieries Nord Pas de Calais
☐	8313	CC reg. des ETAR Nord Pas de Calais
☐	9591	CC dep. des exploitations polyculture élevage Nord
☐	9592	CC dep. des exploitations pépinières horticulture Nord

Précédent

Suivant

OUTIL RECHERCHE CONVENTION

Cet outil de recherche vous permet :

- 1 - de retrouver le code IDCC en recherchant par le libellé de votre convention
- 2 - de vérifier le libellé de la convention par recherche via le code IDCC
- 3 - De sélectionner l'IDCC correspondant à votre activité

L'adhésion : récapitulatif avant validation de l'adhésion 3/4

Récapitulatif avant validation de l'adhésion au 21/05/2025

(Les champs en gras sont obligatoires)

Employeur

Adresse d'implantation et de correspondance :

Mode de paiement des cotisations versées 21/05/2025

Chèque

Titulaire du compte :

Numéro de compte IBAN

Code BIC :

Pays :

Banque :

Guichet :

N° Compte :

Convention collective IDCC : 5501 CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE

Opérateur de complémentation (OPCO) : 04 - UNIFORMISATION COHESION SOCIALE

Production IISN :

Effectif CDI de l'entreprise (au 31/12) : 4

Effectif global de l'entreprise (au 31/12) : 4

Date de clôture de l'exercice comptable : 31/12

Utilisation du TESA dans d'autre(s) MSA : NON

Déclarations DSN via un autre canal : NON

Utilisation du versement santé pour les CDD de moins de 3 mois : NON

Adresse(s) mail de contact pour information lecture

☒ ☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie, exacts, les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

> Visualiser votre adhésion

Annuler Précédent Suivant

RECAPITUALTIF ADHESION

Cet écran reprend toutes les informations saisies ou confirmées dans les écrans précédents et vous permet de revenir aux écrans précédents si une information est erronée. Nous attirons votre attention sur l'importance de bien vérifier ces informations. Une fois validé, vous recevrez le document récapitulatif ci-dessous.

ADHESION
Titre Emploi Service Agricole
Internet des MSA

Page 1 sur 1

(Ce document est un aperçu de votre Adhésion et n'a pas encore été envoyé.)

Déclaration faite par :

Personne à contacter :

Adresse e-mail du déclarant :

N° téléphone :

Employeur

SIRET :

Raison Sociale :

Adresse d'implantation :

Mode de paiement au 09/05/2025 :

30127 BELLEGARDE

Prélèvement

Titulaire du compte :

Numéro de compte IBAN :

Code BIC :

Pays :

Banque :

Guichet :

N° compte :

Code NAF :

0121Z - CULTURE DE LA VIGNE

Adhésion du 09/05/2025

Convention collective (IDCC) :

5019 - Statut des Chambres d'agriculture

Effectif CDI au 31/12 (ou saisi) :

21

Effectif global au 31/12 (ou saisi) :

21

Date de clôture comptable :

31/12

Utilisation TESA autre MSA :

N

Production DSN autre canal :

N

Versement santé CDD inf. à 3 mois :

N

Adresses e-mail de notification

facturation en dehors du service en

ligne :

Je certifie, exacts, les éléments déclarés et m'engage à transmettre et à mettre à jour tout changement de situation relatif à cette adhésion.

L'envoi de la présente déclaration vaut signature :

PrÉtablissement adhérent 43257668400018

Adhésion confirmée 1

Nous avons bien reçu l'adhésion pour l'établissement GPT EMPLOYEURS [redacted] le 16/10/2017 à 11:46
Elle donne accès au service TESA pour cet établissement.

L'envoi a été référencé sous le numéro 83_ADH_[redacted]

Cette adhésion a été faite par l'établissement : [redacted]

Vous recevrez dans quelques instants un mail de confirmation de cette adhésion à l'adresse : [redacted]

> Visualiser l'adhésion envoyée

Taux des cotisations complémentaires

Vous adhérez à des organismes non connus de la MSA, ces taux de cotisations sont indispensables pour calculer les bulletins de salaire. Nous vous invitons à les saisir au plus tôt, via le lien ci-dessous ou à tout moment depuis le menu TESA et le lien « Gérer les taux de cotisations ».

Liste des informations à préparer avant de saisir les taux :

Saisir les taux de cotisations nécessaires à la production des bulletins de salaire 2

> Retour à l'accueil

CONFIRMATION ADHESION

1 Une fois arrivé au terme des écrans d'adhésions, un message et mail de confirmation vous sont adressés. Votre demande d'adhésion doit maintenant être prise en compte par votre MSA.

2 Pour les organismes non gérés par la MSA, vous devez saisir les taux de cotisations correspondants pour en permettre le calcul sur les bulletins de salaire.

NOTE IMPORTANTE

Même si saisie des taux n'est pas obligatoire, la consultation et **validation du module « gérer mes taux de cotisation »** est impérative pour utiliser le produit.

En cas de modification de l'une, ou plusieurs, des informations d'adhésion, vous pouvez accéder à tout moment aux écrans via le menu TESA +.

Gestion des taux

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > Registre Unique du Personnel
- > Supprimer un modèle de contrat
- > Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction

Mes Documents

- > Recherche d'un document
- > Documents de cotisations

GERER MES TAUX

- 1 Une fois votre adhésion reçue et traitée par votre caisse de MSA, vous avez accès à l'ensemble des services de déclarations nécessaires à l'établissement de vos paies.

Vous pouvez à tout moment réaliser vos saisies de contrat et salaires, ainsi qu'à nous faire part de toute modification concernant votre établissement, et les cotisations complémentaires non gérées par la MSA.

NOTE IMPORTANTE

La validation de « gérer mes taux de cotisation » est obligatoire pour accéder au service, ce même si aucune cotisation complémentaire n'est à saisir.

Gestion des taux : cotisations nécessaires aux bulletins de salaire 1/3

1

Les cotisations nécessaires aux bulletins de salaire

Mes cotisations à partir du 12/05/2025

Les cotisations calculées automatiquement au 12/05/2025

Cotisations calculées automatiquement sur les bulletins de salaire :

MALADIE	VIEILLESSE	ACCIDENT DU TRAVAIL
ALLOCATIONS FAMILIALES	ASSURANCE CHOMAGE	ALLOCATION LOGEMENT
VERSEMENT TRANSPORT	RETRAITE CPL NON CADRE	COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE
FORMATION	ASS. GARANTIE SALAIRE	SANTE AU TRAVAIL
RETRAITE COMPL. CADRES		

2

Les autres cotisations à faire figurer sur les bulletins de salaire

Veuillez vérifier les cotisations non calculées automatiquement, renseigner les cotisations non gérées par la MSA, et en cloturer éventuellement selon votre situation.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
FORMATION	A renseigner	
COMPLEMENTAIRE SANTE	AGRI PREVOYANCE - contrat n° 3000 Part salarié 0.500 % et Part patronale 0.750 % sur la totalité du salaire brut	

3

Les autres cotisations ajoutées

Veuillez renseigner les autres cotisations, ex : Surcomplémentaire santé ou prévoyance, chèques déjeuner, etc.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
PREVOYANCE AA	CCPMA PREVOYANCE - contrat n° 002223355 Part salarié 0.050 % et Part patronale 0.030 % sur la totalité du salaire brut	

Ajouter une cotisation

AnnulerValider

ACCUEIL

- 1

Liste des cotisations légales et conventionnelles connues et gérées par la MSA, qui seront calculées automatiquement sur le bulletin de salaire.
- 2

Liste des cotisations conventionnelles connues mais non gérées par la MSA. Les informations du contrat et les modalités de calcul sont à préciser via le bouton "Actions".
- 3

Module de déclaration des autres cotisations non connues et non recouvrées par la MSA, qui doivent être calculées et affichées sur le bulletin de salaire.

FORMATION

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme :

Références de l'organisme : *

> Sélectionner un organisme

Nom de la cotisation à faire figurer sur le bulletin de salaire : FORMATION

Numéro de contrat : *

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *

- ☐ Un montant forfaitaire part salarial et/ou part employeur
☐ Des taux

A appliquer sur : *

- ☐ La totalité du salaire brut
☐ 2 tranches du salaire brut
☐ 3 tranches du salaire brut

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *

- ☐ Oui
☐ Non

Inclure la part patronale dans le calcul des CSG, et

CRDS : *

- ☐ Oui
☐ Non

Annuler

Suivant

COTISATIONS CONVENTIONNELLES Partiellement gérées par la MSA

Pour les cotisations conventionnelles assujettie à des modalités contractuelles, il est indispensable de nous communiquer ces modalités, inconnues de nos services :

- Numéro de contrat
- Conditions d'applications salariales.

Gestion des taux : non gérées par la MSA 3/3

1 **Nouvelle cotisation**

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme :

Références de l'organisme : * [> Sélectionner un organisme](#)

Références du délégataire de gestion : [> Sélectionner un délégataire](#)

Nom de la cotisation à tenir figure sur le bulletin de salaire : *

Numéro de contrat : *

Code option retenu par le salarié :

Code population de rattachement :

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *

☐ Un montant forfaitaire part salarié et/ou part employeur

☐ Des taux :

☐ La totalité du salaire brut

☐ 2 tranches du salaire brut

☐ 3 tranches du salaire brut

À appliquer sur : *

☐ Oui

☐ Non

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *

Valeur de la part patronale à inclure dans l'exemple DSN, et DSDS ? *

☐ % de la part patronale

☐ Forfait de €

☐ Aucune

Annuler Suivant

Recherche d'un organisme

2 Veuillez saisir les critères de recherche de l'organisme de cotisation : tout ou début du code de l'organisme et/ou libellé contenu dans le nom (3 caractères minimum).

Type d'organisme :

Code de l'organisme :

Nom de l'organisme :

Rechercher

Si après recherche, vous n'avez pas trouvé l'organisme de cotisation, veuillez saisir son nom :

3 Nom de l'organisme :

Précédent Suivant

COTISATIONS CONVENTIONNELLES Non gérées par la MSA

- 1 Formulaire à renseigner pour chaque nouvelle cotisation renseignée.
- 2 Cet outil vous permet de rechercher l'organisme compétent, destinataire des informations via la DSN.
- 3 Permet de saisir manuellement l'organisme lorsque celui-ci est absent du référentiel connu par la MSA.
- 4 Toutes les informations demandées sur cet écran permettront le bon calcul de la cotisation renseignée.

Gestion des taux : base de calcul 3/3

Nouvelle cotisation

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme : Autre

Références de l'organisme : * CHEQUE DEJEUNER > Sélectionner un organisme

Références du délégataire de gestion : - > Sélectionner un délégataire

Nom de la cotisation à faire figurer sur le bulletin de salaire : Ticket restaurant (1 mois)

Numéro de contrat : Année 2017

Code option retenu par le salarié :

Code population de rattachement :

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *

1☐ Un montant forfaitaire part salarial et/ou part employeur☐ Des taux

A appliquer sur : *

2☐ La totalité du salaire brut☐ 2 tranches du salaire brut☐ 3 tranches du salaire brut

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *

☐ Oui☐ Non

Valeur de la part patronale à inclure dans l'assiette CSG, et CRDS ? * :

☐ % de la part patronale

☐ Forfait de €

☐ Aucune

Annuler Suivant

1

MONTANT FORFAITAIRE

Ticket restaurant (1 mois)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Organisme : CHEQUE DEJEUNER

Contrat numéro : Année 2017

Forfait part salarié Forfait part employeur

Montants forfaitaires de la cotisation sur la totalité du salaire brut : * € €

Annuler Précédent Valider

2

GESTION PAR TAUX

Ticket restaurant (1mois)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Organisme : CHEQUE DEJEUNER

Contrat numéro : Année 2017

Taux de la cotisation par tranche (3) salaire brut

	Valeur limite de la tranche	Taux part salarié	Taux part employeur
Tranche 1 : *	3200.00 €	1.000 %	2.000 %
Tranche 2 : *	5000.00 €	0.250 %	0.750 %
Au-delà : *		0.030 %	0.030 %

Annuler Précédent Valider

Gestion des taux : validation de la saisie ou de la modification

Les cotisations nécessaires aux bulletins de salaire

Mes cotisations à partir du 16/10/2017

Les cotisations calculées automatiquement au 16/10/2017

Cotisations calculées automatiquement sur les bulletins de salaire :

MALADIE	VIEILLESSE	ACCIDENT DU TRAVAIL
ALLOCATIONS FAMILIALES	ASSURANCE CHOMAGE	ALLOCATION LOGEMENT
VERSEMENT TRANSPORT	RETRAITE CPL NON CADRE	ASS. GARANTIE SALAIRE
SANTE AU TRAVAIL	COMPLEMENTAIRE SANTE	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE
RETRAITE COMPL. CADRES		

Les autres cotisations à faire figurer sur les bulletins de salaire

Veuillez vérifier les cotisations non calculées automatiquement, renseigner les cotisations non gérées par la MSA, et en cloturer éventuellement selon votre situation.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
FORMATION	A renseigner	
COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE	A renseigner	

Les autres cotisations ajoutées

Veuillez renseigner les autres cotisations, ex : Surcomplémentaire santé ou prévoyance, chèques déjeuner, etc.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
Ticket restaurant (1mois)	CHEQUE DEJEUNER - contrat n° Année 2017 Part salarié 60.00 € et Part patronale 80.00 € sur la totalité du salaire brut	 

Ajouter une cotisation

Annuler

Valider

GESTION DES TAUX

Une fois l'ensemble des cotisations renseignées, vous pouvez à tout moment accéder à l'outil de gestion et ainsi mettre à jour les données si besoin.

1 Permet de revenir aux écrans de saisie : [Ecran de saisie](#).

2 Permet de supprimer la cotisation pour la période



Taxe d'apprentissage et déduction

Taxe d'apprentissage et de déduction : accès et alerte

- 1 → Vous devez déclarer votre assujettissement à la taxe d'apprentissage pour la période de référence 2024 : cette saisie est possible depuis le lien "Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction".

Mes actions en attente

- DPAE TESA à envoyer
- Volets Sociaux TESA à envoyer
- Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- Informations d'adhésion
- Gérer mes taux de cotisation
- Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- Registre Unique du Personnel
- Supprimer un modèle de contrat
- Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction

Mes Documents

- Recherche d'un document
- Documents de cotisations

2

TAXE APPRENTISSAGE

1

A l'adhésion, ou à chaque début d'année, un message informatif sur la page d'accueil vous invite à saisir dès que possible l'**assujettissement à la taxe d'apprentissage de l'année précédente**.

Cela permettra le calcul correct de vos bulletins de salaire en matière de cotisation(s) liée(s) à la Taxe d'apprentissage (part principale) mais aussi à la cotisation Solde TA (part libératoire).

2

Lien d'accès aux écrans de saisie de l'assujettissement à la taxe d'apprentissage et à la déduction.

Taxe d'apprentissage et de déduction : assujettissement

Assujettissement à la taxe d'apprentissage 1

Je déclare mon assujettissement à la taxe d'apprentissage ?

Pour connaître votre assujettissement à la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter les services de la direction générale des impôts.

Pour la période de référence du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Je suis assujetti à la taxe d'apprentissage ☒ Oui ☐ Non

Annuler Suivant

Déduction sur la part principale de la taxe d'apprentissage 2

Je déclare ma déduction à la taxe d'apprentissage ?

La déduction à la part principale de la taxe d'apprentissage se rapporte aux déductions relatives aux centres de formation des apprentis (CFA) d'entreprise et/ou au financement des autres nouvelles de formation par apprentissage (Art. L.6241-2 code du travail).

Le montant total des déductions applicables sur une année ne peut excéder 10% du montant total de la part principale de la taxe d'apprentissage de l'année N-1.

La déduction s'applique sur vos contributions à la taxe d'apprentissage à chaque facturation jusqu'à son épuisement.

Déduction imputée sur les périodes de paie du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

☐ Je ne déclare pas de déduction à la taxe d'apprentissage

☒ Je déclare bénéficier d'un montant de déduction de €

Annuler Précédent Suivant

1 ASSUJETTISSEMENT

Sur ce premier écran vous devez informer la MSA de votre assujettissement, ou non, à la Taxe Apprentissage.

Cette donnée ne peut être connue de la MSA, il vous faut la recueillir auprès de la DGFIP seul organisme compétent pour vous répondre.

En cas d'erreur, il vous sera possible de revenir sur ce lien pour modifier votre saisie, une seule modification par an est autorisée.

2 DEDUCTION

Il vous est possible de déduire une partie du montant des subventions que vous avez pu verser l'année précédente à un ou plusieurs établissements de formation, n'excédant pas 10% du montant versé de taxe apprentissage l'année précédente.

Taxe d'apprentissage et de déduction : récapitulatif et validation

Récapitulatif

Assujettissement à la taxe d'apprentissage

Je déclare être assujetti à la taxe d'apprentissage pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Cet assujettissement permettra le calcul de la taxe d'apprentissage sur vos bulletins de salaire TESA+ pour les périodes de paie de 2025.

Déduction à la taxe d'apprentissage

Je déclare bénéficier d'une déduction de 12.30 € à déduire de mes contributions à la taxe d'apprentissage sur mes périodes de paie du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La déduction permet la diminution de vos contributions à la taxe d'apprentissage lors des traitements de facturation.

1

* ☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Annuler

Précédent

Valider

VALIDATION ASSUJETTISSEMENT

Une fois la saisie d'assujettissement et de déduction effectuées, un écran récapitulatif vous permettant de contrôler votre saisie vous est affiché.

1

En cochant cette case vous déclarez sur l'honneur l'exactitude des éléments saisis. Vous pouvez désormais valider votre saisie et réaliser la saisie de vos volets sociaux.

NOTE IMPORTANTE

En cas d'erreur, il vous sera possible de revenir sur ce lien pour modifier votre saisie, **une seule modification par an est autorisée**.



L'embauche

Mes embauches et salaires

- Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- Les contrats TESA de mes salariés

1

Saisie d'une nouvelle déclaration d'embauche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Vous avez la possibilité de créer un modèle de contrat à partir d'une nouvelle embauche.

En fin de saisie, vous pouvez envoyer l'embauche et en profiter pour enregistrer le contrat sous forme de modèle.

Lorsqu'un modèle de contrat est créé, vous pouvez l'utiliser en le sélectionnant sur cette page, pour vos nouvelles embauches. Dans ce cas, les pages sont pré-remplies.

Le nombre de modèles de contrat est limité à 20. Vous avez la possibilité de les supprimer via le lien "Supprimer un modèle de contrat" depuis la page Accueil de ce service.

Sélectionnez un modèle de contrat pour une nouvelle déclaration d'embauche :

2

Annuler

Suivant

1

EMBAUCHE

L'embauche se fait à partir du menu TESA+ via le lien « Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ».

2

MODELE DE CONTRAT

Le modèle de contrat permet de sauvegarder le contrat d'une embauche et de le réutiliser pour de futurs salariés. Pour la première embauche TESA +, aucun modèle n'existe.

NOTE IMPORTANTE

En cas de nouveautés législatives, le modèle de contrat devient obsolète. Exemple : CFP en remplacement de FAFSEA.
Vous devez donc procéder à l'enregistrement d'un nouveau modèle.

Employeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Etablissement déclarant : [Nom de l'établissement]

Personne à contacter : theo gnano

Téléphone : [Champ vide]

Adresse Mail : [Champ vide]

Si vos coordonnées sont incorrectes, vous pouvez les modifier via le service «Mon compte» depuis votre espace privé.

Etablissement déclaré : [Nom de l'établissement]

1 Activité (Code APE) / (Unité de gestion) : 2400 / entrap travaux agricoles / 01 / TESA

Embauche

2 * Nature : [Menu déroulant] 3 * Date : [Champ date] * Heure : [Champ heure]

Annuler Suivant

1 ETABLISSEMENT DECLARE

Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, électionner l'**activité** correspondant à celle de l'embauche du salarié.

EMBAUCHE

2 Sélectionner la nature du contrat :

- **CDD** : contrat à durée déterminée
 - **CDI** : contrat à durée indéterminée
 - **CDD-TP** : CDD temps plein
 - **CDD-OD** : contrat à objet défini, ouvert à titre expérimental aux cadres et ingénieurs. Doit être prévu par un accord de branche ou un accord d'entreprise.
 - **CDDI** : contrat à durée déterminée d'insertion
- Selon la nature du contrat, les informations à saisir peuvent être différentes.

3 Pour rappel, l'embauche doit être **anticipée** et saisie avant la prise de fonction effective de votre salarié. Sans quoi, vous vous exposez à des sanctions financières et pénales.

1 2 3 4 5
Employeur Contrat Salarié Récapitulatif Envoi

agricole (TESA) > Saisie d'une Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

1 Qualité du nouvel embauché :

2 Emploi occupé : *

Code catégorie socio-professionnelle : *

Secteur professionnel : Exploitation agricole affiliée

Convention collective : N583 - Idcc 7024 ccn de production agricole et cuma du 15/09/2020

3 Si autre convention applicable au salarié :

Palier : * Coefficient : *

1 CONTRAT

Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, sélectionner l'**activité** correspondant à celle de l'embauche du salarié.

2 Si pour ce salarié, la convention collective à appliquer est différente de celle de l'établissement, noter le libellé de la convention à prendre en compte.

3 Pour la convention 7024 : saisie obligatoire d'un **palier** compris entre 1 et 9 et d'un **coefficient** compris entre 1 et 400.

NOTE IMPORTANTE

Le détail des paliers et coefficients est précisé dans l'aide en ligne,
Vous pouvez déterminer ces informations à l'aide du site <https://convention-agricole.fr/#/outils>

1 Employeur 2 Contrat 3 Salarié 4 Récapitulatif 5 Envoi

agricole (TESA) > Saisie d'une Déclaration Préable à l'Embauche (DPAE)

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

1

Qualité du nouvel embauché : *

Emploi occupé : *

Code catégorie socio-professionnelle : *

Secteur professionnel : Entrepreneur de travaux agricoles ou mandataire

Convention collective : N030 - Ccn abattoir,atelier découpe condition.volaille du 20/06/73

2 Si autre convention applicable au salarié :

3 Coefficient hiérarchique : **Aucun** Autre coefficient :

CONTRAT

- 1 Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, sélectionner l'**activité** correspondante à celle de l'embauche du salarié.
- 2 Si pour ce salarié, la convention collective à appliquer est différente de celle de l'établissement, noter le libellé de la convention à prendre en compte.
- 3 Si le coefficient hiérarchique à appliquer n'est pas dans la liste, veuillez le saisir.

NOTE IMPORTANTE

Le détail des coefficients est précisé dans l'aide en ligne,
Vous pouvez déterminer ces informations à l'aide du site <https://convention-agricole.fr/#/outils>

Nature du personnel

Personnel administratif : ☐ Oui ☒ Non

Cadre ou assimilé : ☐ Oui ☒ Non Si cadre, catégorie :

Contractuel particulier : ☐ Oui ☒ Non

Durée du travail

Période d'essai de : jours

Temps partiel : ☐ Oui ☒ Non à %

Durée du travail : heures

Ou, si forfait jour : jours

Lieu de travail

☒ Identique à l'exploitation

☐ Différent, dans ce cas précisez : Département : Commune :

NATURE DU PERSONNEL

- 1 Si votre salarié est cadre, vous devez préciser la catégorie de son statut (**art. 4-4bis ou Art 36**). Cette information est essentielle pour la cotisation retraite complémentaire.
- 2 Si votre salarié est titulaire d'un **contrat particulier**, vous devez le préciser en sélectionnant le type de contrat dans la liste proposée.
Si le type de contrat (ex : mandataire) ne se trouve pas dans cette liste, il peut s'agir d'un contrat non pris en charge par le TESA +. Nous vous invitons à vous rapprocher de **votre caisse de MSA** pour confirmation. Attention certains types de contrat nécessitent qu'une copie de celui-ci soit adressé à la MSA.

DUREE DU TRAVAIL

- 3 Pour calculer le pourcentage de temps de travail du salarié à temps partiel vous devez utiliser la formule suivante :
(durée contractuelle du salarié x 100) / durée appliquée dans l'entreprise.
- 4 Le nombre de jours à indiquer pour le **forfait** est **annuel**.

Motif de recours au CDD *

1 ☐ CDD en remplacement de : Sa qualification :

2 ☐ CDD en remplacement du non salarié :

☐ CDD pour accroissement temporaire d'activité

☐ Contrat saisonnier pour les travaux de :

☐ Contrat vendanges

☐ Contrat d'usage

☐ Contrat d'insertion

☐ Autre motif :

Fin du contrat à durée déterminée *

3 Date prévisionnelle de fin :  Renouvelable : ☐ Oui ☐ Non Durée minimale du CDD : jours

Contrat d'apprentissage

4 Type de contrat d'apprentissage : % de rémunération :

MOTIF DE RECOURS

1 Précisez le **nom** et la **qualification** de la personne remplacée.

2 Précisez le nom de l'**exploitant** remplacé.

FIN DU CONTRAT

3 Attention : si vous cochez la case **non renouvelable**, le contrat de votre salarié ne pourra aller au-delà de la **durée minimale indiquée** sur cet écran.

CONTRAT APPRENTISSAGE

4 Sélectionner le type de contrat d'apprentissage dans la liste déroulante, et précisez le pourcentage de rémunération. Ces informations sont indispensables au bon calcul des cotisations et exonération/réduction.

Exonérations :

Demande d'exonérations de cotisations patronales pour l'emploi :

- D'un travailleur occasionnel * ☐ Oui ☐ Non

- D'un demandeur d'emploi * ☐ Oui ☐ Non

EXONERATIONS EMPLOYEUR

1

A indiquer impérativement pour prétendre aux exonérations patronales TO/DE.

Éléments de rémunération

* Salaire brut : : €

Avantage en nature : €

Primes : €

Autres éléments de rémunération : €

2

Recours à la modulation ou à l'annualisation : ☐ Oui ☒ Non

Rémunération à la tâche : ☐ Oui ☒ Non

- si oui, avec horaires d'équivalence : ☐ Oui ☒ Non

3

Rémunération exclusivement en nature : ☐ Oui ☒ Non

4

Exclusion de la mensualisation de paie : ☐ Oui ☒ Non

- si oui, en qualité de saisonnier : ☐ Oui ☒ Non

ELEMENTS DE REMUNERATION

2

La modulation ou annualisation permet de lisser sur la durée du contrat, ou sur l'année, les heures réellement effectuées, ainsi que la rémunération de votre salarié.

3

La valeur réelle de l'avantage fourni doit être au moins égale au SMIC ou au salaire conventionnel. Le montant des avantages doit être précisé.

4

Certains salariés peuvent être payés au moins 2 fois par mois : travailleurs à domicile, saisonniers, intermittents et temporaires.

1

Conditions liées au poste de travail prévues à l'embauche

Le salarié est-il exposé à un ou plusieurs risques mentionnés ci-dessous ?

Travail de nuit ☐ Oui ☒ Non

Arrière ☐ Oui ☒ Non

Plomb ☐ Oui ☒ Non

Agents cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques 1A et 1B ☐ Oui ☒ Non

Agents biologiques de groupe 2 ☐ Oui ☒ Non

Agents biologiques de groupe 3 et 4 (art. R 4 421-3 CT) ☐ Oui ☒ Non

Champs électromagnétiques ☐ Oui ☒ Non

Rayonnements ionisants ☐ Oui ☒ Non

Risques hyperbare ☐ Oui ☒ Non

Risque de chute lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages ☐ Oui ☒ Non

Equipements de travail nécessitant une autorisation de conduite ☐ Oui ☒ Non

Travaux nécessitant une habilitation électrique ☐ Oui ☒ Non

Manutention inévitable > 55kg (homme) ☐ Oui ☒ Non

Poste à risques déclaré par l'employeur (art. R. 717-18 IV CRPM) ☐ Oui ☒ Non

Si oui

2

Je confirme que mon salarié ne se trouve dans aucune de ces situations ☒

SANTE SECURITE AU TRAVAIL

1

Vous devez déclarer les **risques spécifiques liés aux conditions de travail** et à la situation du salarié.

Ces données seront transmises au service de santé sécurité au travail de votre MSA et pourront potentiellement déclencher une visite médicale pour votre salarié.

2

Si le salarié n'est concerné par aucun risque, cette case doit être **cochée**.

Clauses du contrat ?

1 **Clauses particulières du contrat :**

2 **Nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire :**

Nom et adresse de l'institution de prévoyance :

Annuler Précédent Suivant

CLAUSES DU CONTRAT

- 1 Cette zone de saisie manuelle vous permet de spécifier toute clause particulière du contrat pour affichage sur le contrat.
Par exemple : attribution d'un logement, d'un véhicule, l'indemnisation de frais professionnels, tenue vestimentaire au regard de l'hygiène ou la sécurité, etc.
- 2 Coordonnées des caisses de retraite complémentaire et institutions de prévoyance sont des données obligatoires.

Salarié

?

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Saisir un salarié

Nom de naissance :

CDD

Prénom :

Individu

Date de naissance :

01/01/1986

Numéro de sécurité sociale :

Sélection d'un salarié parmi les salariés de votre entreprise

Vous pouvez effectuer une recherche parmi les salariés de votre entreprise. Les salariés retenus sont ceux ayant un contrat terminé depuis moins de 18 mois ou se terminant au plus dans 2 mois.

Annuler

Précédent

Suivant

Recherche salarié

?

La liste des salariés ayant été récemment sous contrat dans votre établissement sont proposés. Les contrats retenus sont ceux terminés depuis moins de 18 mois, ou se terminant au plus dans 2 mois.

Rechercher un salarié

Nom de naissance :

CDD

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Filtrer

Effacer

Liste des salariés de l'entreprise

	Matricule	Nom Prénom	Date de naissance	Emploi occupé	Type de contrat	Date d'entrée	Date de sortie
☐			02/01/1995		CDD	01/04/2025	30/04/2025
☐			15/02/1995	TESTCDDHLMPLVCLMLNI	CDD	24/02/2025	30/06/2025

Annuler

Précédent

Suivant

NOUVEAU SALARIE
Non encore embauché dans votre établissement

Vous devez saisir à minima : Nom de naissance connu de l'état civil, séparé par des blancs en cas de nom composé, prénom usuel, date de naissance et numéro de sécurité social (votre salarié peut le retrouver sur sa carte vitale, ou l'attestation de droits MSA/CPAM si mineur sans carte vitale.)

RECHERCHE SALARIE
Salarié déjà enregistré dans votre établissement

Si vous avez déjà embauché ce salarié, vous pouvez le retrouver dans la liste des salariés de l'entreprise et ne pas saisir à nouveau l'ensemble de ses informations d'état civil.

36

→ Le salarié n'a pu être identifié avec les critères indiqués, veuillez corriger votre saisie en cliquant sur précédent ou saisir son état civil complet.

Salarié

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Etat civil

1

Nom :	MU	Prénom :	CDI
Nom d'usage :		Sexe :	* ☒ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance :	30/05/1974		
Numéro de sécurité sociale :		Commune de naissance :	lille
Département de naissance :	059-NORD	Pays de naissance :	FRANCE
Nationalité :	FRANÇAISE		

Informations complémentaires

2

Salarié domicilié fiscalement à l'étranger :	* ☐ Oui ☒ Non
Type titre de travail :	
Numéro titre de travail :	
Le salarié est dispensé de complémentaire santé :	☐ Oui ☒ Non

ETAT CIVIL

- 1 Numéro unique et personnel donné par l'INSEE à la déclaration d'état civil de naissance. Commence par 1 pour les hommes et par 2 pour les femmes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 2 Un salarié peut être domicilié hors de France quel que soit sa nationalité (ex : s'il réside habituellement à l'étranger).

Service santé au travail (SST)

Le salarié :

Pour son poste, a bénéficié d'un examen de santé au travail ☐ Oui ☒ Non

Si oui, dans un délai de :

Avec Inaptitude ou Aménagement individuel (poste ou horaire de travail)

Est un salarié recruté pour une durée inférieure à 45 jours * ☐ Oui ☒ Non

Est un salarié recruté pour une durée égale ou supérieure à 45 jours * ☒ Oui ☐ Non

Est un travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux règlementés ☐ Oui ☒ Non

Est travailleur de moins de 18 non affecté à des travaux règlementés ☐ Oui ☒ Non

Est un travailleur handicapé ☐ Oui ☒ Non

Est un travailleur titulaire d'une pension d'invalidité ☐ Oui ☒ Non

Est une femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher ☐ Oui ☒ Non

Je confirme que mon salarié ne se trouve dans aucune de ces situations ☐

SANTE AU TRAVAIL

Tout comme sur l'écran SECURITE AU TRAVAIL, vous devez déclarer les **risques spécifiques liés à la situation** du salarié.

Ces données seront transmises au service de santé sécurité au travail de votre MSA et pourront potentiellement déclencher une visite médicale pour votre salarié.

Certaines de ces données pourront aussi déterminer la présence, ou le calcul, de cotisations spécifiques telles que l'OETH.

Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

Statut du bénéficiaire :

Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement :

DOETH

Cette rubrique vous permet de confirmer le statut de travailleur handicapé de votre salarié le cas échéant, ou son statut de salarié mis à disposition en cas de besoin.

Adresse du salarié

L'adresse du salarié est obligatoire. Elle peut être une adresse à l'étranger. Si vous hébergez le salarié noter cette information dans la zone complément d'adresse.

L'adresse ne peut pas être modifiée par ce service. Pour mise à jour de son adresse, le salarié peut en faire la demande à la MSA ou la modifier directement sur son espace privé du site internet de sa MSA après inscription (Service : Mon compte > Adresse).

Adresse personnelle du salarié

Numéro de la voie :	5
Complément de numéro :	
Type de voie :	ANSE
Nom de la voie :	du toit
Complément d'adresse :	
Boîte postale :	
Lieu-dit :	
Code postal :	59000
Commune :	lille
Pays :	FRANCE

[Annuler](#)[Précédent](#)[Suivant](#)

NOTE IMPORTANTE

En cas de salarié inconnu : saisir obligatoirement l'adresse du salarié.

En cas de salarié identifié (déjà connu en MSA), l'adresse est affichée et non modifiable. En cas de modification d'adresse, le salarié doit impérativement se rapprocher de la MSA pour fournir les renseignements.

Votre Déclaration Préable à l'Embauche est complète

Vous venez de renseigner la déclaration de CDI MU pour un Contrat à Durée Indéterminée qui prendra effet le 12/05/2025.

Vous pouvez :

- > Visualiser cette DPAE
- > Envoyer uniquement cette DPAE
- > Envoyer cette DPAE et créer un modèle de contrat sur la base de cette déclaration

Libellé pour ce modèle de contrat :

- > Saisir une autre DPAE ayant les mêmes éléments d'embauche et d'emploi

Toutes les déclarations d'embauches sont conservées au fur et à mesure de la saisie. Vous aurez la possibilité de les modifier ou de les supprimer ou de les envoyer depuis la page d'accueil de ce service. Seules les déclarations complètes peuvent être envoyées.

> Retour à l'accueil

DECLARATION PREALABLE A L'EMBAUCHE

- 1 Avant d'envoyer l'embauche, vous pouvez conserver le contrat en modèle pour vos prochaines embauches.
- 2 Sur cet écran vous avez la possibilité de visualiser la DPAE pour vérifier les informations saisies, et enfin d'envoyer cette DPAE.
- 3 Si vous souhaitez conserver votre DPAE saisie en brouillon, il vous suffit à partir de cet écran de retourner à l'accueil du téléservice. Vous pourrez la retrouver plus tard dans l'onglet DPAE en attente.

NOTE IMPORTANTE

Pour rappel, la DPAE doit être envoyée à votre caisse de MSA dans les huit jours précédant l'embauche.

1

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

1

DPAE A ENVOYER

Ce lien vous permet d'accéder aux DPAE brouillons qui sont encore en attente d'envoi pour prise en compte par votre MSA.

2

RECAPITULATIF ET ENVOI DPAE

Après vérification de l'écran récapitulatif, vous devez cliquer sur ENVOYER pour faire parvenir votre DPAE à votre caisse de MSA.

NOTE IMPORTANTE

Sans envoi de la DPAE, l'embauche ne sera pas prise en compte par la MSA, vous vous exposez à des **sanctions financières et pénales**.

Récapitulatif avant envoi

Vous êtes en train de saisir les données de votre entreprise.

Pour envoyer vos déclarations, veuillez les sélectionner dans le tableau ci-dessous, cocher la case "Déclaration sur l'honneur", puis cliquer sur le bouton "Envoyer".

Pour supprimer des Déclarations Préliminaires d'Embauche, veuillez les sélectionner, puis cliquer sur le bouton "Supprimer".

Pour modifier les données de vos déclarations DPAE, veuillez les sélectionner, puis cliquer sur le bouton "Modifier".

Pour valider, modifier, supprimer une seule DPAE, cliquez sur l'icône action de la ligne correspondante.

Pour valider, modifier, supprimer toutes les DPAE, cliquez sur l'icône action de la dernière ligne du tableau.

Pour valider, modifier, supprimer toutes les DPAE, cliquez sur l'icône action de la dernière ligne du tableau.

Important :

Pour chaque embauche, veuillez indiquer à chacun de vos salariés qui doit leur parvenir la DPAE :

- Un justificatif d'adresse (à l'adresse ou à l'adresse d'affiliation aux salariés).
- Un justificatif d'adresse (à l'adresse des salariés ou à l'adresse agricole).
- Une copie de votre acte de séjour, si vous êtes ressortissant étranger.

	Matrice	N° Sécurité Sociale	Matr.	Prénom (p)	Date de naissance	Date d'inscription	Statut	Contrat de travail
☐	CDI	NI	CDI	20/01/1974	15/05/2015			
☐	CDI	NON	INTIMOM	15/01/1975	11/01/2015			

1 | Déclaration sur l'honneur

Je certifie que les données déclarées sont exactes et conformes aux données déclarées par les salariés concernés.

Je certifie que les données déclarées sont exactes et conformes aux données déclarées par les salariés concernés.

Envoyer

2

Accusé d'envoi

Nous avons bien reçu votre déclaration pour l'établissement : 81095384500011 le 12/05/2025 à 17 heures 08 minutes

Vous devez informer chacun de vos salariés de leur déclaration à la MSA :

- soit en leur remettant une copie de la Déclaration d'embauche envoyée
- soit en leur remettant une copie de l'attestation Accusant Réception (AR) de la Déclaration d'Embauche
- soit en insérant dans le contrat de travail, le cas échéant, la mention de l'organisme destinataire de la déclaration (MSA)

1

N° TESA	Nom	Prénom	Date d'embauche	N° d'identification DPAE	Déclaration	AR	Contrat
T8320250512105056492	MU	CDI	12/05/2025	63_EDPE_13225_01			

2

Légende :  Visualiser ou imprimer le document PDF

Vous recevrez dans quelques instants une confirmation d'envoi par mail.

Vous pouvez :

- > Soit une autre déclaration avec réutilisation des éléments d'embauche et d'emploi
- > Accéder à vos déclarations à envoyer

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS*

 **Your Europe**

This message is sent in a quality environment

[Retour à l'accueil](#)

ACCUSE ENVOI DPAE

A partir de cet écran, confirmation vous est faite de l'envoi de votre DPAE.

DOCUMENTS EMBAUCHE

Vous pouvez désormais accéder aux différents documents à transmettre à votre salarié :

- 1** - **DPAE** : Déclaration Préalable à l'Embauche, document essentiel à l'embauche de votre salarié. Doit être conservée pendant 5 ans à compter de la date d'embauche.
- 2** - **A/R DPAE** : document attestant de la réception de la DPAE par votre caisse de MSA. Cet accusé peut être fourni comme preuve de conformité en cas de besoin.
- 3** - **Contrat de travail** : document à signer, et remettre obligatoirement au salarié après signature de sa part.

NOTE IMPORTANTE

Le **bouton JDMA** vous permet de donner votre **avis sur le service dans sa globalité**, il n'a pas vocation à transmettre des cas particuliers à votre caisse, si besoin merci de contacter directement votre caisse de MSA



Les contrats TESA de mes salariés

Les contrats TESA de mes salariés : l'accès

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

CONTRAT

Via le menu TESA+, vous pouvez accéder directement aux différents contrats de l'établissement.

Liste des contrats gérés en TESA

Les déclarations sont validées durant 3 jours

À partir de la sélection d'une DPAE, vous pouvez la déclarer sans embauche, modifier les éléments d'embauche et compléter : renouveler un CDI, élever l'ancienneté, l'âge de l'employé, valider l'accusé de réception, les bulletins de salaire...

Recherche des contrats TESA

☐ Tous les statuts ☒ En cours ou à valider depuis moins d'un mois ☐ CDD/CDI ☐ Sans embauche

Nom du Salarié : Prénom :

Période d'embauche : du au :

Le filtrage est limité à 35 contrats.
Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche.
Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer

Résultat de la recherche

Liste des contrats TESA

N° TESA	Date d'embauche	Nom/Prénom du salarié	Statut du contrat	Date de fin	Statut	Accéder
123456789	12/06/2025	MIL	CDI		En cours	D

[Retour à l'accueil](#)

RECHERCHE CONTRAT

- 1 Possibilité de rechercher par nom, prénom du salarié, par période d'embauche ou par statut du contrat.
- 2 Le résultat de recherche est limité à 35 contrats.
Le résultat de recherche est découpé en plusieurs pages d'embauche.

Contrat TESA

Contrat n° [REDACTED] pour l'établissement [REDACTED] envoyé le 12/05/2025 à 17 heures 08 minutes

sous le numéro : 83_EDPE_13225_01

concernant le salarié [REDACTED] (*****)

- > Visualiser puis imprimer la DPAE
- > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
- > Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial
- > Déclarer la DPAE sans embauche

> Modifier le contrat du salarié

Volet social et Bulletin de salaire

> Saisir un Volet Social

> Retour

CONTRAT

Par cet écran, vous avez possibilité de :

- Visualiser et imprimer les documents du contrat pour les remettre à votre salarié (action obligatoire pour la DPAE et le contrat de travail)
- Déclarer l'annulation du contrat par la sans embauche.
- Modifier les informations du contrat si besoin au cours de son exécution. Une aide en ligne est disponible lors de la saisie des modifications.

NOTE IMPORTANTE

Dans les cas de **dispense CFS** pour les contrats repris, l'employeur doit **modifier le contrat** du salarié en indiquant la dispense si l'information n'était pas indiquée à l'embauche (contrat trop ancien).

Le volet social

Mes actions en attente

- DPAE TESA à envoyer
- Volets Sociaux TESA à envoyer
- Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- Les contrats TESA de mes salariés

1

Contrat TESA

Contrat n° [redacted] pour l'établissement [redacted] envoyé le 12/04/2025 à 17 heures 08 minutes

sous le numéro : ED_EDPE_13225_01

concernant le salarié [redacted] (particulier)

- Visualiser puis imprimer la DPAE
- Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
- Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial
- Déclarer la DPAE sans embauche

➤ Modifier le contrat du salarié

Volet social et Bulletin de salaire

- Saisir un Volet Social

2

➤ Retour

VOLET SOCIAL

A l'issue de la période de paie, deux façons d'accéder à la saisie du volet social :

1

- Via le menu TESA+.

2

- Via la fiche du contrat TESA+.

NOTE IMPORTANTE

Le volet social permet de saisir les données nécessaires à l'élaboration du bulletin de salaire, à indiquer les éléments permettant la production de la facture et de connaître les données pour transmission aux partenaires. (DGFIP, organismes complémentaires...)

Le volet social : Saisir les données sociales du bulletin de salaire

Liste des contrats en cours pour la saisie des salaires du mois - Mai 2025

Liste des contrats pour lesquels un volet social peut être saisi.

Cliquez sur l'icône correspondant au contrat pour lequel vous souhaitez établir un bulletin de salaire

Recherche des salariés

Nom du salarié : Date de naissance :

L'affichage est limité aux 35 contrats les plus récents.
Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche. Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Résultats de la recherche :

N° TESA Embauche	Immatriculation	BT APE	Nom Prénom	Nature du contrat	Date d'embauche	Période de paié du dernier volet social	Saisir Un Volet Social
		2400		CDI	12/05/2025	Mois	

REPRISE CONTRAT HORS TESA

Lors de la saisie d'un volet social pour un contrat déjà existant avant l'adhésion au TESA + :
vous devez impérativement passer par « Saisir les données sociales du bulletin de salaire » pour que le contrat remonte dans l'outil TESA +, vous ne devez pas faire de nouvelle embauche.

PERIODE

Le bulletin de salaire doit être impérativement validé sur une période avant de pouvoir saisir un volet social sur la période suivante. Une fois validé, celui-ci n'est plus modifiable.

DATE LIMITE DE SAISIE

Le volet social concernant un mois donné doit être envoyé avant 15h30 le 3 du mois suivant.

Le volet social : informations générales 1/7

Saisie d'un volet social - informations générales

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Employeur

Employeur :

Activité : 2400 - Emplois travaux agricoles

Informations générales du salarié au 15/05/2025

Salarié : (né(e) le : 30/05/1974)

Adresse : 5 ANSEAU TOIT 55000 LILLE

Domiciliation fiscale : France

Emploi : SEUL

Em : CDI

Date d'entrée : 12/05/2025

N° contrat : 103066459

Enfant(s) : Non Cédire

Dépendre du salarié à la C.S.S. : NON

Si ces informations ne sont pas correctes, vous pouvez les modifier via le service « Modification de contrat ».

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

1 Début de période de paie : 12/05/2025

2 Fin de période de paie : 31/05/2025

3 Date de paie : 31/05/2025

Type de rémunération : 1 horaire

Mode de règlement : rbsgus

Date d'expiration du volet : 12/05/2025

Convention (C.C.) : 5401 CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE

Annuler Sauver

INFORMATIONS DU BULLETIN DE SALAIRE

- 1 La période de paie est préremplie avec la date de fin du mois en cours.
- 2 La date de paie correspond à la date à laquelle est versé le salaire.
- 3 Pré-remplissage avec le code et le libellé de la convention collective renseignés à l'adhésion (obligatoire).

NOTE IMPORTANTE

Vérifier les informations générales du salarié afin de pouvoir les corriger avant envoi du volet social si nécessaire.

CONTRAT EN COURS

Période d'activité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 15/05/2025

Employeur :
 Salarié :
 Na le : 30/05/1974
 Empl : SUPHJH en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11,00 euros au 31/05/2025

Période d'activité

Nombre de jours travaillés dans la période : jours

Nombre de jours d'absence non payés : jours

Signé-il de la fin de contrat ? ☐ Oui ☒ Non

Annuler Précédent Suivant

FIN DE CONTRAT

Période d'activité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 15/05/2025

Employeur :
 Salarié :
 Na le : 30/05/1974
 Empl : SUPHJH en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11,00 euros au 31/05/2025

Période d'activité

Nombre de jours travaillés dans la période : jours

Nombre de jours d'absence non payés : jours

Signé-il de la fin de contrat ? ☒ Oui ☐ Non

Annuler Précédent Suivant

NOTE IMPORTANTE

Saisir dans la rubrique Période du contrat : le nombre de jours travaillés rémunérés et les jours d'absence non payés.

Fin du contrat

Date de fin du contrat :

Motif de fin de contrat :

Relève d'un CDI suite à un CDI ou contrat de mission : ☐ Oui ☒ Non

Données pour travailler et payer au salarié finalisé :

Rapatrié pendant la période d'essai : ☐ Oui ☒ Non

Date de notification de la rupture :

Date de signature de la convention de rupture :

Date d'engagement de la procédure de licenciement :

Statut du salarié :

Date de début de période :

Date de fin de période :

Travailler en soirée : ☐ Oui ☒ Non

Statut de fin de contrat :

Annuler Précédent Suivant

ABSENCES

Le TESA+ vous permet de renseigner les informations d'absence de votre salarié telles que : congés payés et légaux, arrêts de travail, etc...

En cas de saisie déjà effectuée, la modification ou suppression des informations est possible via le bouton modifier alors présent.

Absences

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur : **SDFGHJ** en CDI depuis le 12/05/2025
le SMIC horaire brut est de 11,88 euros au 31/05/2025

Congés/Arrêts

Saisissez les informations de la période de congés ou d'arrêt, à faire figurer sur le prochain bulletin de paie de ce salarié.
Cette saisie produira une ligne d'information sur le bulletin de salaire mais n'a aucune incidence sur les rémunérations ou les cotisations.

- > Ajouter un congé payé
- > Ajouter un arrêt de travail
- > Ajouter une reprise suite à un arrêt de travail

Suspensions

Les suspensions de contrat sont à saisir via le service « Modification de contrat » depuis la fiche contrat ou directement depuis le menu interne.
Les suspensions saisies ce jour ne seront pas visibles.
[Pas de période de suspension connue]

Arrêts

Saisissez la situation des périodes d'absence en jours à faire figurer sur le prochain bulletin de paie de ce salarié.
Cette saisie n'a aucun impact sur les rémunérations et cotisations du bulletin de salaire.

Nature de l'absence	Pris période	Pris année	Solde fin de période

Annuler Précédent Suivant

Ajouter un congé payé

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Congé payé

Type de congé * **Congés payés classiques**

Date début **20/05/2025**

Date fin **23/05/2025**

Nombre de jours **4.00**

Annuler Valider

Ajouter un arrêt de travail

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Arrêt de travail

Motif de l'arrêt **Maladie**

Date début **20/05/2025**

Date fin **23/05/2025**

Nombre de jours **4.00**

Subrogation * ☐ Oui ☒ Non

Date fin convention **20/05/2025**

Annuler Valider

Eléments de rémunérations (horaires)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 15/05/2025

Employeur : (Société - Nom, adresse, code postal, ville)

Salarié : (Nom, prénom) Né le : 30/05/1974

Emploi : SDFGRJ en CDI depuis le 12/05/2025

Le SMIC horaire brut est de 11,88 euros au 31/05/2025

Heures normales

	Nombre	Tarif horaire
Heures normales 1 :		€
Heures normales 2 :		€

1 Heures Supplémentaires / complémentaires

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
8 premières heures (H11) :		%	€
Au-delà des 8 premières heures (H11) :		%	€
8 premières heures (H12) :		%	€
Au-delà des 8 premières heures (H12) :		%	€

2 Heures Majorées

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
Heures majorées 1 :		%	€
Heures majorées 2 :		%	€
Heures majorées 3 :		%	€

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

- 1 Indiquer les heures supplémentaires / complémentaires en centième (par exemple 0.25, 0.50, 0.75).
- 2 Indiquer les heures majorées en centième (par exemple 0.25, 0.50, 0.75).
Les heures majorées ne sont pas des heures supplémentaires. Elles sont considérées comme des heures normales.
Exemple : heures de nuit ou de dimanche, jusqu'à 35h.

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Membres de mon groupement d'employeurs
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > Registre Unique du Personnel
- > Supprimer un modèle de contrat
- > Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction

Mes Documents

- > Recherche d'un document
- > Documents de cotisations

GESTION DES TÂCHES

Dans le cas d'un Volet social dont la rémunération principale est à la tâche, il faut au préalable saisir les tâches via "Tâches (pour les rémunérations à la tâche)".

Gestion des tâches dans le cas de rémunération à la tâche

A partir de ce service, vous pouvez définir, créer, modifier et supprimer les tâches à réutiliser dans vos Déclarations Préalables A l'Embauche et les Bulletins de Salaire.

> Ajouter une tâche

> Retour à l'accueil

Ajout d'une tâche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nature de la tâche : *

Temps de réalisation estimé : * en centièmes d'heures (Exemple : 15 min = 0,25)

Tarif unitaire : * €

Annuler

Précédent

Enregistrer

Gestion des tâches dans le cas de rémunération à la tâche

A partir de ce service, vous pouvez définir, créer, modifier et supprimer les tâches à réutiliser dans vos Déclarations Préalables A l'Embauche et les Bulletins de Salaire.

> Ajouter une tâche

Liste des tâches			
Nature	Temps de réalisation estimé (en h)	Tarif unitaire (€)	Action
CUEILLETTE FRUIT	0.50	5.000	 
ELAGAGE FRUITIER	0.75	5.000	 
ENTRETIEN ESPACE PAILLAGE	0.50	3.000	 

Eléments soumis à cotisation

> Ajouter un élément soumis à cotisations

Eléments non soumis à cotisation

> Ajouter un élément non soumis à cotisations

Acompte déjà versé : €

AUTRES ELEMENTS DE REMUNERATION

Pour ajouter des Eléments soumis ou non à Cotisation. (Cf. Liste sur les pages suivantes)

Les éléments saisis lors du mois précédent sont systématiquement repris dans ces 2 rubriques.

Il convient de les supprimer si elles ne sont pas à conserver pour le mois en cours.

REDUCTIONS

Pour les employeurs possédant un SIRET : cette donnée est automatiquement calculée, aucune déclaration n'est nécessaire.

1 Pour les employeurs sans SIRET : Préciser les informations relatives au SMIC RDF pour bénéficier des réductions de cotisations

Réductions

Informations nécessaires pour le calcul des réductions de cotisations

Montant du SMIC RDF (mensuel) retenu pour le calcul des réductions de cotisations (€) :

1480,30

1

(À renseigner aussi pour le salarié entré et/ou parti en cours de mois, saisonnier, rémunéré à la tâche)

Attention : ce montant est indispensable pour le calcul des réductions de cotisations.

Montant de rémunération des temps de pause (€) :

0,00

(Information nécessaire au calcul de la réduction bénéficiaire occasionnel ou Demandeur d'Emploi (DÉ))

Annuler

Précédent

Suivant

Le volet social : éléments soumis à cotisation 1/3

ELEMENTS SOUMIS A COTISATION

LIBELLE ELEMENT DE REMUNERATION	TOP SOUMIS A COTISATIONS	TOP SOUMIS A L'IMPOT (A INCLURE DANS LE NET FISCAL) O/N	TAUX D'ABATTEMENT DE L'ASSETE CSG
GRATIFICATION	O	O	98.250
REMUNERATION EXCLUSIVEMENT EN NATURE	O	N	
REMUNERATION DE L'APPRENTI	O	O	98.250
COMPLEMENT DE REMUNERATION	O	O	98.250
ANCIENNETE	O	O	98.250
MONTANT A DEDUIRE POUR CONGES PAYES (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
INDEMNITE CONGES PAYES	O	O	98.250
ABSENCE NON REMUNEREE (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE CONGES PAYES FIN DE CDD (10%)	O	O	98.250
PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A L'ACTIVITE AVEC PERIGODE	O	O	98.250
PRIME LIEE A L'ACTIVITE AVEC PERIGODE DE RATTACH.	O	O	98.250
PRIME NON LIEE A L'ACTIVITE	O	O	98.250
PRIME LIEE AU RACHAT DES JOURS DE RTT AVEC PERIGODE	O	O	98.250
PRIME RACHAT CET	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : REPAS	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : LOGEMENT	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : VEHICULE	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : NTIC	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : AUTRES	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE MISE A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE DEPART A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE FIN DE CDD OU MISSION	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE CONGES PAYES	O	O	98.250
INDEMNITE CONVENTIONNELLE SUPPLEMENTAIRE AUX LEGALES	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE PREAVIS NON EFFECTUE	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DES DROITS ACQUIS EN CET	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE PREAVIS SUITE A AT OU MP	O	O	98.250
INDEMNITE FORFAITAIRE DE CONCILIATION PRUD HOMALE	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE FIN DE CDD (10%)	O	O	98.250
INDEMNITE DE DEPART EN PRE-RETRAITE (HORS PLAN SOCIAL, NON EXONEREE)	O	O	100.000
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE DEPART A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE DE MISE A LA RETRAITE (PARTIE NON EXONEREE)	O	O	100.000
INDEMNITES JOURNALIERES BRUTES A DEDUIRE DU REVENU (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
MONTANT A DEDUIRE POUR LA GARANTIE DU NET A PAYER SI U (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
MONTANT DES U COMPLEMENTAIRES (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
AUTRES INDEMNITES SOUMISES A COTISATIONS	O	O	98.250
REMUNERATIONS CLASSIQUES	O	O	98.250

Le volet social : éléments non soumis à cotisation 2/3

ELEMENTS NON SOUMIS A COTISATION

LIBELLE ELEMENT DE REMUNERATION	TOP SOUMIS A COTISATIONS	TOP SOUMIS A L'IMPOT (A INCLURE DANS LE NET FISCAL) O/N.	TAUX D'ABATTEMENT DE L'ASSIETTE CSG	TAUX DU FORFAIT SOCIAL
PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR ACHAT (HORS COT ET CONTRIB.)	N	N		
INDEMNITE INFLATION (HORS COT ET CONTRIB.)	N	N		
PARTICIPATION VERSEE Y COMPRIS SUPPLEMENT (IMPOTS + CSG)	N	O	98.250	
INTERESSEMENT VERSE Y COMPRIS SUPPLEMENT (IMPOTS ET CSG)	N	O	98.250	
PARTICIPATION AFFECTEE A UN PEE (<50 SALARIES) (SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
INTERESSEMENT AFFECTE A UN PEE (<50 SALARIES) (SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT AU PLAN EPARGNE ENTREPRISE (<50 SAL.) (PEE - SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT AU PLAN EPARGNE INTERENTREPRISES (<50 SAL.)(PEI-SOUMIS CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT PLAN EPARGNE LA RETRAITE COLLECTIF (<50 SAL)(PERCO : CSG)	N	N	100.000	
INDEMNITE SPECIFIQUE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE	N	N		20.000
INDEMNITE LEGALE DE LICENCIEMENT	N	N	100.000	20.000
DOMMAGES ET INTERETS DUS A UN CDD OU PENDANT PERIODE ESSAI	N	N	100.000	20.000
INDEMNITE TRANSACTIONNELLE	N	N	100.000	20.000
INDEMNITE DE DEPART EN PRE-RETRAITE (PLAN SOCIAL, EXONEREE)	N	N		
INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE (PLAN SOCIAL, EXONEREE)	N	N		
INDEMNITE DE MISE A LA RETRAITE (PARTIE EXONEREE)	N	N		
INDEMNITES JOURNALIERES NETTES	N	N		
AUTRES VERSEMENTS SOUMIS A CSG CRDS, FORF. SOC.	N	N	100.000	20.000
AUTRES DEDUCTIONS SOUMISES A CSG ET FS (A SAISIR EN -)	N	N	100.000	20.000
AUTRES VERSEMENTS SOUMIS A CGS CRDS	N	N	100.000	
CHOMAGE PARTIEL	N	O	98.250	
CHOMAGE PARTIEL APPRENTI	N	O	98.250	
AUTRES VERSEMENTS HORS COT ET CONTRIB.	N	N		
AIDE DE L ETAT AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES (HORS BS)	N	N		
MEDAILLE DU TRAVAIL	N	N		
VERSEMENT SANTE	N	O	100.000	8.000
PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA CFS (PP)	N	O	100.000	8.000

Ajouter un élément de rémunération soumis à cotisations

Les champs suivants s'affichent :

Autres éléments :

Sauf exception, les :

Date de début de rattachement :

Date de fin de rattachement :

Type de rémunération :

Montant :

D'après les informations connues de TESA, l'estimation de l'indemnité de fin de contrat est de 455,61 Euros calculée sur la base de 10% de la rémunération totale du contrat TESA (2278,05 Euros). Si vous souhaitez que ce montant soit reporté cliquez sur ok, sinon cliquez sur annuler et saisissez vous-même le montant. Pour plus d'information sur le calcul des indemnités en fin de contrat, reportez-vous aux sites gouvernementaux ou à l'aide en ligne.

OK Annuler

Annuler Valider

INDEMNITE FIN DE CONTRAT

Le service TESA + calcule pour vous le montant de l'indemnité de fin de contrat, vous pouvez malgré tout saisir ce montant manuellement si le résultat ne vous convient pas.

NOTE IMPORTANTE

En cas de **contrat débuté avant l'adhésion au TESA +** :
la proposition de montant ne prend en compte que la période de contrat en TESA +

Le volet social : Cotisations complémentaires et rectification 5/7

Cotisations complémentaires

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur :
 Salarié : Né le : 30/05/1974
Emploi : SDFGHJ en CDI depuis le 12/05/2025
Le SMIC horaire brut est de 11.88 euros au 31/05/2025

Informations de base de la rémunération

Rémunération brute soumise à cotisations : 1000.00 €
Plafond de sécurité sociale : 3025.00 €

1

Choix des cotisations

2

Rectification sur périodes précédentes

> Ajouter une rectification sur une période précédente

Annuler

Précédent

Suivant

Saisir une rectification de cotisation sur une période précédente

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Rectification de cotisation

Indiquer la valeur à ajouter ou à soustraire pour cette cotisation.

Date de début : *

Date de fin : *

Nom de la cotisation : * Sélectionnez la cotisation à rectifier

Montant part salarié : *

Montant part patronale : *

Annuler

Valider

Cotisations complémentaires à faire apparaître sur le volet social

Les cotisations Médecinair appartiennent sur le volet social et sont automatiquement reprises sur le volet

Pour modifier la liste des cotisations à faire apparaître sur le volet social, cliquez sur le lien "Modifier la liste des cotisations" en haut à droite de la page d'accueil du volet social

Présente sur le Volet social	Nom de la cotisation
☐	PREVOYANCE AG
☐	TEST THEO
☐	TEST JTR MAXA
☐	TOTO
☐	TIU
☐	TRISCRUTATEURAS
☐	TNR SCRUI
☐	COMPLEMENTAIRE SANTE

Précédent

Valider

1

CHOIX DES COTISATIONS

Cotisations indiquées dans la gestion des taux, sélectionnée par défaut. A décocher, si vous ne souhaitez pas qu'elle apparaisse sur le bulletin de salaire en cliquant sur le pictogramme Action.

2

RECTIFICATION

Ce lien vous ouvre l'écran de saisie d'une rectification. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le **Manuel Utilisateur rectifications de rémunération** disponibles sur nos sites msa.fr et tesa.msa.fr

Le volet social : récapitulatif avant envoi 6/7

Récapitulatif avant envoi

Employeur :
Activité : 2400 - Entrep travaux agricoles

Salarié :
Né le : 30/05/1974

Empla : SDFGHJ
Date d'entrée : 12/05/2025
Contrat : 103058492
Convention IDCC : CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE
Adresse : 5 ANSEDU TOIT 59000 LILLE
Domiciliation fiscale : France

En : CDI
Date d'ancienneté : 12/05/2025
Echelon/coef :
Mandat de rupture : Aucun

Période de paie : Du 12/05/2025 au 31/05/2025
Date de paie : 31/05/2025
Nb de jours travaillés : 15 jours
Nb jours absence non payée : 0 jours
Etat du contrat : En cours
Mode de règlement : chèque
Acompte déjà versé : Aucun

Absences :
Congés payés : du 20/05/2025 au 23/05/2025 soit 4.00 jours - Congés payés classiques
Arrêt de travail : du 26/05/2025 au 27/05/2025 soit 2.00 jours - Maladie

Eléments de rémunérations soumis à cotisations

Nature	Nombre / Base	Montant €
Heures normales 1	04.00	1000.00

Cotisations saisies	Tranches	Base €	% part salariale	Montant € part salariale	% part Patronale	Montant € part Patronale
TOTAL				0.00		0.00

☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Précédent

Continuer plus tard

Envoyer

RECAPITULATIF AVANT ENVOI

- 1 Certifier l'exactitude des informations.
Après avoir déclaré sur l'honneur et cliqué sur envoyer, réception d'un accusé d'envoi.
- 2 Si vous ne souhaitez pas valider le volet social de suite, il est possible de le « Continuer plus tard » via l'action "Volets Sociaux à envoyer"

NOTE IMPORTANTE

Après envoi, les bulletins de salaire sont calculés en cours de journée de 8h à 16h30 du lundi au vendredi les jours ouvrés

Si votre Volet Social ne donne pas lieu à une validation de votre part à la date limite de validation, celui-ci sera automatiquement, et en l'état, transformé en Bulletin de salaire et inclus dans la DSN mensuelle TESA+

59

Accusé d'envoi

Nous avons bien reçu votre volet social pour l'établissement : [redacted] le 19/05/2025 à 13:53

L'envoi a été référencé sous le numéro : [redacted]. Les bulletins de salaire correspondant seront disponibles prochainement en accédant à la rubrique "Bulletin de salaire à valider"

Volet social envoyé						
N° VS	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social
[redacted]	[redacted]	[redacted]	12/05/2025	31/05/2025	31/05/2025	

Vous recevrez dans quelques instants une confirmation de cet envoi à l'adresse email : [redacted]

Vous pouvez :

> Saisir un volet social

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS



Your Europe

This webpage is part of an EU quality network

> Retour à l'accueil

ACCUSE ENVOI

Une fois le VS envoyé vous avez l'écran accusé d'envoi ci-contre, accompagné d'une confirmation envoyée par mail.

Le bulletin de salaire

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Liste des bulletins de salaire à valider

Un volet social peut être modifié tant que le bulletin de salaire n'est pas validé.
Attention : Sans validation de votre part, les bulletins de salaire brouillon seront automatiquement validés en fin de période.

	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social	Bulletin Salaire
☐			11/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	In cours	
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025		
☐			01/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	In cours	
☐			01/03/2025	31/03/2025	02/04/2025	In cours	
☐			12/05/2025	31/05/2025	31/05/2025	In cours	
☐			26/03/2025	31/03/2025	31/03/2025	In cours	
☐			01/07/2024	31/07/2024	31/07/2024	In cours	
☐			01/03/2025	31/03/2025	31/03/2025	In cours	
☐			04/03/2025	31/03/2025	31/03/2025	In cours	
☐			26/03/2025	31/03/2025	31/03/2025	In cours	
☐			01/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025	In cours	

☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie sous les éléments déclarés et avoir pris connaissance des droits et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Valider

BULLETIN DE SALAIRE A VALIDER

1 Une fois le volet social envoyé, le bulletin de salaire (BS) est calculé par votre MSA et le BS Brouillon est disponible dans Mes actions en attente

LISTE DES BULLETINS DE SALAIRE A VALIDER

- 2 Pour **consulter et vérifier** le bulletin de salaire Brouillon.
- 3 Si à la vérification du bulletin de salaire brouillon, vous constatez des erreurs, vous avez la possibilité de rejouer le volet social et de modifier votre saisie.
Dans ce cas, le bulletin de salaire brouillon initial sera annulé.
- 4 **Après vérification** du BS brouillon, sélectionner et **valider le bulletin de salaire** pour le récupérer en instantané.

NOTE IMPORTANTE

Vous devez valider les bulletins de salaire un par un
Les bulletins de salaire que vous n'avez pas validé au 03 du mois suivant le seront automatiquement (traitement de la DSN). Il suffit de valider la liste pour récupérer le bulletin de salaire en PDF.

Le Bulletin de salaire : modifier un volet social pour recalcul du bulletin de salaire

Liste des bulletins de salaire à valider

Un volet social peut être modifié tant que le bulletin de salaire n'est pas validé.
Attention : Sans validation de votre part, les bulletins de salaire brouillon seront automatiquement validés en fin de période.

Bulletins de salaire à valider							
	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social	Bulletin Salaire
☐			11/06/2024	30/06/2024	30/06/2024		En cours
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025		

Confirmation

Attention : La modification d'un volet social entraîne l'annulation du bulletin de salaire associé.
Un nouvel envoi du volet social sera nécessaire afin d'obtenir à nouveau le bulletin de salaire.

→ Ce volet social vient modifier celui transmis le 20/08/2017 sous le n° 83_VS_20170820_49 pour la période du 01/08/2017 au 30/08/2017.

Annuler

Valider

MODIFICATION VOLET SOCIAL

- 1 Si lors de la vérification vous constatez une erreur dans le bulletin de salaire, il vous est possible de le modifier en cliquant sur le bouton.
- 2 Le Volet social s'ouvrira et vous pourrez en reprendre la saisie. Une fois celle-ci effectuée, un écran de confirmation s'ouvrira qu'il vous suffira de valider pour que le nouveau bulletin de salaire soit calculé et soit affiché **en remplacement de l'ancien** dans la liste des bulletins de salaire à valider.

Le Bulletin de salaire : accusé d'envoi de la validation

Accusé d'envoi de la validation bulletins de salaire

Nous avons bien reçu la validation de vos bulletins de salaire pour l'établissement : [redacted] le 17/10/2017 à 13 heures 42 minutes

Cette validation est référencée sous le numéro : 83_BS_201716 [redacted]

Vous devez :

- Visualiser puis imprimer le formulaire Bulletin de Salaire (en deux exemplaires dûment signés conjointement, dont un remis à votre salarié)
- Imprimer l'attestation Pôle emploi et le certificat fin de contrat en fin de contrat (à remettre obligatoirement à votre salarié)

Bulletins de salaire validés							
N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Bulletin salaire	Attest. pôle emploi	Certif. fin contrat
10S049	[redacted]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			
10S049	[redacted]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			
10S049	[redacted]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			

ACCUSE ENVOI BULLETIN

Une fois les bulletins de salaire en attente validés, une fenêtre d'accusé d'envoi s'ouvre et vous permet de vérifier dans la liste des bulletins de salaire validés que l'ensemble de vos bulletins s'y trouvent.

Vous pouvez également les visualiser via le bouton de la colonne "Bulletin salaire".

NOTE IMPORTANTE

Dans une démarche gouvernementale de simplification des bulletins de salaire, des modifications ont été apportées en 2024 sur le bulletin TESA. Ainsi, vous n'y visualiserez plus les **parts patronales** qui sont désormais uniquement affichées sur le **récapitulatif de cotisation**.

Le Bulletin de salaire : supprimer un bulletin



M5A Provence-Azur

Changer de dossier

vice Agricole > Contrats TESA

Contrat TESA

Contrat n°

pour l'établissement

envoyé le 16/12/2024 à 14 heures 35 minutes

sous le numéro

concernant le salarié OPAC

> Visualiser puis imprimer le DPAF (document indisponible)

> Visualiser puis imprimer l'affectation attestant réception de l'embauche (document indisponible)

> Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial (document indisponible)

> Modifier le contrat de salarié

Volet social et Bulletin de salaire

> Saisir un Volet Social

Vous trouverez ci-dessous la liste des BS déclarés à votre MSA

Liste des Bulletins de Salaire envoyés				
Date d'envoi	N° Identification des BS	Début de période de paie	Fin de période de paie	BS
24/07/2025	03 05	00	01/12/2024	31/12/2024

> Retour

SUPPRESSION DU BULLETIN

Pour supprimer un bulletin déjà validé, vous devez accéder à la liste des contrats de votre salarié.

1

Pour se faire, cliquez sur le bouton supprimer.

NOTE IMPORTANTE

Seuls les bulletins de salaire **validés manuellement** par vos soins, et **non encore transmis en DSN**, peuvent être supprimés. Cette fonctionnalité n'est pas disponible pour les particuliers employeurs et pour les bulletins de salaire de fin de contrat.



CONFIRMATION

Une fois la suppression demandée, vous devez confirmer via ce bouton que vous souhaitez supprimer ce bulletin.

SUPPRESSION EFFECTIVE

Après avoir cliqué sur le bouton "supprimer", vous serez automatiquement redirigés vers l'écran "Contrat TESA".



Les documents
disponibles

Les documents disponibles : accès

The diagram illustrates the steps to access document search:

- 1** Click on 'Recherche d'un document' in the 'Mes Documents' menu.
- 2** Click on 'Recherche Documents' in the sidebar.

The 'Recherche Documents' page includes a dropdown menu for 'Nature du document' with the following options:

- Sélectionner la nature du document...
- ADHESION TESA
- AR ORAE
- ATTESTATION POLE EMPLOI
- AVENANT
- BULLETIN DE SALAIRE
- CERTIFICAT FIN DE CONTRAT
- CONTRAT
- ORAE
- ORAE SANS EMBAUQUE
- FACTURE
- RECAPITULATIF MENSUEL
- TAXE D'APPRENTISSAGE

NOTE IMPORTANTE

Si vous n'êtes pas un Particulier Employeur, le libellé **FACTURE** vous dirige vers vos anciennes factures. Pour rappel, la MSA ne vous fournit plus de facture depuis le 1er janvier 2024 mais un récapitulatif de cotisations.

RECHERCHE DOCUMENTS

- 1 La recherche de documents se fait via les 2 liens ci-contre.
- 2 Le premier lien vous permettra d'accéder à l'ensemble des documents du contrat, en filtrant sur le document recherché.

Aux documents liés à votre appel de cotisation, comme les bulletins de salaire ou votre récapitulatif de cotisations.

Les documents disponibles : Registre Unique du Personnel 1/2

1

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

2

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > Registre Unique du Personnel
- > Supprimer un modèle de contrat

1

FICHE CONTRAT

Le lien "les contrats TESA de me salariés" vous permet d'accéder à l'ensemble des documents de votre salarié, mais également aux liens :

- de modification du contrat
- De saisi du volet social

2

Gestion du RUP

Si vous cliquez sur Rechercher, il sera affiché la liste des salariés qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs Déclarations Préalables à l'Embauche par Internet.

À partir de cette liste, vous pouvez sélectionner la situation du salarié à modifier en cliquant sur le n° TESA.

Pour optimiser votre recherche, vous pouvez sélectionner le nom et/ou la date de naissance du salarié recherché ce qui permet d'afficher les seuls salariés dont les éléments connus se rapprochent de votre sélection.

> Éditez le RUP

Vous pouvez également classer ce tableau à votre convenance en cliquant sur les titres de colonnes.

Nom : Date de naissance :

Rechercher

Résultats

1 2 3 4 ▶									
Déclaré le	N° TESA	Nom Prénom Nationalité	Né(e) le Sexe	Date d'entrée Heure	Date de sortie	Sans embauche	Nature de contrat Emploi occupé	Taux de travail	Modifier
22/09/2018	10Q422115		28/11/1996 Masculin	24/09/2018 08:00	21/12/2018	N	CDD-TP OUVRIER ESPACE VERT	N	
01/09/2018	10Q412940		10/03/1993 Masculin	03/09/2018 08:00	30/11/2018	N	CDD ESPACES VERTS	N	
11/07/2018	10Q355568		13/12/1996 Masculin	12/07/2018 08:00	31/12/2018	N	CDD ESPACE VERT	N	
18/06/2018	10Q352638		14/10/1996 Masculin	18/06/2018 08:00	17/08/2018	N	CDD OUVRIER	N	

2

GESTION DU RUP

Le lien Registre unique du personnel vous permet d'accéder à la liste de l'ensemble de vos salariés en cours ou sortis.

Vous pouvez via ce lien en éditer la liste, et également modifier.

Les documents disponibles : Registre Unique du Personnel 2/2

Correction du RUP

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration d'embauche :

N° TESA :	10S000004	Date d'entrée :	29/11/2024
Date déclaration :	26/11/2024	Heure d'entrée :	12:00
Nom :	LAVOINE	Prénom :	MARC
Nationalité :	FRANÇAISE	Sexe :	☒ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance :	24/11/1939		
Nature du contrat :	CDI	Temps partiel de :	%
Emploi occupé :	TESTEUR	Contrat particulier :	
Titre de travail :			
Type titre travail :			
Numéro :			
Date de sortie :			

Annuler

Précédent

Valider

MODIFICATION DU RUP

En cas de modification d'informations d'état civil de votre salarié, vous pouvez le signaler via cet écran pour mise à jour sur les prochains documents de contrats de celui-ci.

Si les informations que vous souhaitez modifier ne se trouvent pas sur cet écran, vous devez vous rapprocher de votre caisse de MSA.



Groupement
d'employeurs

Groupement d'employeurs : saisie d'une embauche

1

Etablissement déclaré : [Champ]

Activité (Code APL) / (unité de gestion) : 2110 / prolongement act. cult. spéc. / 02 / UG POUR NOUVEAU TESA

Êtes-vous un groupement d'employeurs de remplacement ? * ☐ Oui ☐ Non

Embauche

* Nature : [Champ] * Date : [Champ] * Heure : [Champ]

Annuler Suivant

1

IDENTIFICATION EMPLOYEUR

Vous devez préciser sur quel établissement du groupement le salarié est embauché, ainsi que l'activité à laquelle il prendra part.

Lieux de travail

> Ajouter un lieu d'exécution

Annuler

Précédent

Suivant

2

Lieux de travail

> Ajouter un lieu d'exécution

Lieux d'exécution du contrat		
Code Postal	Commune	Action
51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	 

Mesures destinées à limiter les déplacements du salarié

Nombre maximal de déplacements journaliers :

4

Trajet maximal journalier :

50

en kms

120

en temps (min)

Autres mesures :

aucune

Annuler

Précédent

Suivant

2

IDENTIFICATION LIEU DE TRAVAIL

Vous devez préciser le lieu de travail de votre salarié, ainsi que les conditions de déplacements auxquelles votre salarié sera confronté dans l'exercice de son contrat.

En tant que groupement, votre salarié peut avoir plusieurs lieux de travail, il est important de déclarer l'exhaustivité de ces lieux.

Groupement d'employeurs : saisie d'un volet social – Informations générales

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

Début de période de paie : 23/04/2025

Fin de période de paie : 31/05/2025

Date de paie : *

Type de rémunération : Horaire

Motif de reclassement : *

Date d'ancienneté du salarié : 23/04/2025

Convention IGC : 0253 CC REG. DES ETAB. NANTAIS NORMANDS

Êtes-vous un groupement employeur de remplacement ? ☐ Oui ☒ Non

Annuler Suivant

Répartition par lieux de travail

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 16/10/2017

Employeur :

Salarié : CADRE EMPLOYER 01/01/1986

Emploi : CADRE AGRICOLE en CDI depuis le 01/10/2017

Le SBC horaire brut est de 9.76 euros au 31/10/2017

Répartition par lieux de travail

Nombre de jours saisis dans les éléments de rémunération : 20

Nombre d'heures saisis dans les éléments de rémunération : 151.67

Siret et Raison Sociale	Code postal	Nombre jours	Nombre heures
EARL	30300	20.00	151.67

ChoiX des lieux de travail

Annuler Précédent Suivant

VOLET SOCIAL

- 1 Vous devez préciser obligatoirement si votre groupement employeur est un groupement de remplacement ou non.
- 2 Vous devez cocher les cotisations complémentaires à faire apparaître sur le bulletin de salaire. Ces cotisations proposées le seront en fonction de votre saisie effectuée dans l'écran Gérer mes taux.
- 3 Si votre salarié travaille dans plusieurs lieux différents, il vous faut indiquer la répartition de son temps de travail sur chacun des lieux.

Cotisations complémentaires à faire apparaître sur le volet social

Les cotisations sélectionnées apparaîtront sur le volet social en cours et seront reprises sur les suivants.

Pour modifier la présence ou les valeurs d'une cotisation pour l'ensemble des volets sociaux à venir, veuillez utiliser le lien Gérer mes taux de cotisation sur la page d'accueil du service.

Présente sur le Volet social	Nom de la cotisation
☒	COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Précédent Valider

Particularités des apprentis

Particularités des apprentis : saisie d'une embauche

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

Qualité du nouvel embauché :	Apprenti, si empl. inscrit nm ou < 11 sal.
Emploi occupé :	apprenti
Code catégorie socio-professionnelle :	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
Statut professionnel :	Entrepreneur de travaux agricoles ou mandataire
Convention collective :	NOU - Con situation atelier découpe condition volaille du 20/08/73
Si autre convention applicable au salarié :	
Coefficient hiérarchique :	Aucun
Autre coefficient :	

Nature du personnel

Personnel administratif :	☐ Oui	
	☒ Non	
Cadre ou assimilé :	☐ Oui	Si cadre, catégorie :
	☒ Non	
Contrat particulier :	☒ Oui	Contrat d'apprentissage
	☐ Non	

Contrat d'apprentissage

Type de contrat d'apprentissage :		% de rémunération :	
-----------------------------------	--	---------------------	--

EMBAUCHE APPRENTI

Vous devez préciser la situation de votre entreprise, à savoir si vous employez plus ou moins de 11 salariés, et si vous êtes ou non inscrit au répertoire des métiers.

Le contrat apprentissage étant un contrat particulier, il est nécessaire de le préciser dans la nature du personnel.

Vous devez indiquer le type de contrat en fonction de sa durée et du niveau d'étude de votre apprenti, ainsi que le pourcentage de rémunération, afin d'avoir un bulletin de salaire adéquat avec sa situation.

NOTE IMPORTANTE

Le remplissage des 3 blocs précédents doit être correct.

Des contrôles bloquants seront affichés pour vous guider si des zones ne sont pas, ou mal, renseignées.

Particularités des apprentis : reprise d'un contrat « apprenti » lors de l'ouverture au TESA

Accueil > Choix de service > Titre-Emploi-Service... > Saisie d'un volet social

Liste des contrats en cours pour la saisie des salaires du mois - Novembre 2019

Liste des contrats pour lesquels un volet social peut être saisi.

Cliquez sur l'icône correspondant au contrat pour lequel vous souhaitez établir un bulletin de salaire.

Recherche des salariés

Nom du salarié : apprenti Date de naissance :

L'affichage est limité aux 10 contrats les plus récents.
Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche. Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Effacer Rechercher

Résultats de la recherche :

N°TESA Employeur	Matricule	ET A/C	Intitulé	Régime du contrat	Date d'engagement	Statut du contrat	Saisir un Volet Social
12325191017103053609	0248000339011	2119	APPRENTI-SC-	CCO	01/10/2019	Actif	🔍
	0248000339029	2119	APPRENTI-JOHN	CCO	01/05/2019	Actif	🔍
12325190724105053248	0248000339019	2119	APPRENTI- HJ7DEUXZEROSK	CCO	01/01/2019	En attente	🔍
12325171200105049004	0248000337209	2119	APPRENTI-SEPT DECEMBRE	CCO	01/12/2017	En attente	🔍

Annuler

Confirmation de la reprise d'un contrat en TESA

Veuillez trouver ci-dessous les éléments du contrat que vous venez de sélectionner. Si certaines informations ne sont pas correctes, utilisez le service de modification de contrat après l'avoir repris en TESA.

Employeur :

Identifiant :

Adresse :

Activité : 2119 - Prolongement act. cult. spéc.

Salarié :

Identifiant : Apprenti John (11/03/2006)

Adresse :

Domiciliation fiscale : France

Contrat :

Référence : R en CCO à compter du 01/05/2019

Pour un emploi de :

Convention collective : 3030 coeff/emploi :

Annuler Suivant

CONFIRMATION REPRISE CONTRAT APPRENTI

- 1 Après adhésion au TESA+, vous devez informer votre caisse de MSA de votre souhait de passer votre apprenti en gestion via ce service.
- 2 Une fois que votre caisse MSA a pris en compte et traité votre demande, le contrat de votre apprenti sera visible dans l'écran d'accès à la saisie du volet social. Avant de pouvoir commencer le volet social, il vous faut cliquer sur l'icône pour confirmer la reprise.
- 2 Au début de la saisie du volet social, un écran apparaît pour vous permettre de vérifier les données reprises et ainsi informer votre MSA si les informations sont erronées.

Particularités des apprentis : reprise d'un contrat « apprenti » lors de l'ouverture au TESA

Liste des contrats gérés en TESA

Les déclarations sont archivées durant 3 ans.

A partir de la sélection d'une DPAE, vous pouvez la déclarer sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et d'emploi, renouveler un CDD, éditer l'attestation Pôle Emploi, visualiser l'accusé de réception, les bulletins de salaire...

Recherche des contrats TESA

☒ Tous les statuts ☐ En cours ou clôturés depuis moins d'un mois ☐ Clôturés ☐ Sans embauche

Nom du Salarié : Prénom :

Période d'embauche : au :

L'affichage est limité à 35 contrats.

Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche.

Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Effacer

Rechercher

Résultat de la recherche

Liste des contrats TESA

N° TESA	Date d'embauche	Nom/Prénom du salarié	Nature du contrat	Date de fin	Statut	Accéder
R832019111310S053734	01/05/2019	APPRENTI JOHN	CDD	31/12/2019	En cours	

FICHE CONTRAT

Une fois l'écran de reprise validé, le contrat de l'apprenti est désormais visible depuis « **Les contrats TESA de mes salariés** » avec un N° de TESA.

Vous pouvez par cet écran accéder à la saisie du volet social pour établir le bulletin de salaire de votre apprenti.

Particularités des apprentis : saisie d'un volet social

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

Début de période de paie : 01/05/2019

Fin de période de paie : 31/05/2019

Date de paie : 13/05/2019

Type de rémunération : Horaire 1

Mode de règlement : virement

Date d'ancienneté du salarié : 01/05/2019

Convention IDCC : 1286 Convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie

Êtes-vous un groupement employeur de remplacement ? ☐ Oui ☒ Non

Annuler Suivant

1 REMUNERATION APPRENTI

Pour votre apprenti vous devez renseigner le type de rémunération « **Horaire** » disponible dans le menu déroulant

2 La rémunération de l'apprenti est forfaitaire : elle doit être renseignée depuis « **Éléments soumis à cotisation** ».

→ Pour un apprenti, saisir la "rémunération de l'apprenti" dans autres éléments soumis à cotisations au lieu des heures normales et majorées.

Éléments de rémunérations (horaires)

2

Heures majorées 3 : % €

Éléments soumis à cotisation

> Ajouter un élément soumis à cotisations

Éléments non soumis à cotisation

> Ajouter un élément non soumis à cotisations

Particularités des apprentis : saisie d'un volet social

1

Ajouter un élément de rémunération soumis à cotisations

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Autres éléments soumis à cotisations :

Sauf exception, les revenus sont soumis à cotisations sociales, à CSG/CRDS et à l'impôt :

Date de début de rattachement : 01/05/2019

Date de fin de rattachement : 31/05/2019

Type de rémunération : Remuneration de l'apprenti

Montant : 500.00

Annuler Valider

1

REMUNERATION APPRENTI

Sélectionner « **Rémunération de l'apprenti** » et saisissez le montant forfaitaire

2

Éléments soumis à cotisation

Élément de revenu	Montants (€)	Date début rattachement	Date fin rattachement	Actions
Remuneration de l'apprenti	500.00	01/05/2019	31/05/2019	 

> Ajouter un élément soumis à cotisations

2

NOTE IMPORTANTE

Les éléments saisis apparaîtront systématiquement le mois suivant. Si la rémunération de l'apprenti change, il conviendra de modifier cette ligne via le bouton d'action "modifier".